

n° 104

Sujet : [INTERNET] DAE Carrière de St-Gingolph – Enquête publique - Numéro d'arrêté Préfectoral 2024-0015 en date du 8 mars 2024

De : >

Date : 30/04/2024 à 17:03

Pour : "ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr" <ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr>

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je voudrais par le présent mail apporter mon soutien à la Société CHB dans le cadre du dossier d'ouverture de carrière de roche massive sur la commune de Saint-Gingolph

- Travaillant depuis plus de 10 ans au sein des Carrières Rossetto à St Jeoire-en-Faucigny, j'ai pu constater que la présence des carrières est importante pour répondre aux besoins de matériaux.
Pour information, les granulats sont la 2^e ressource la plus consommée après l'eau.
A ma connaissance, le nombre d'habitants ne cessant d'augmenter, il n'y a pas suffisamment de carrières dans notre région !
- Cette ouverture va engendrer également la création d'emplois, point non négligeable.
- La Société CHB étant proche du Lac Léman et l'acheminement des matériaux pouvant se faire en partie par bateaux cela va permettre de désengorger la zone routière. Nouveau point important !
- Concernant, l'environnement et la protection des espèces protégées. Les carrières sont souvent considérées comme destructrices !
Nous pouvons être surpris lors des études menées par des organismes spécialisés ! L'implantation d'une carrière ne perturbe pas leur présence.
Souvent les personnes extérieures ont également un regard négatif sur la présence de carrières notamment sur l'aspect esthétique après exploitation.
Des moyens permettent de pallier à ce problème, notamment par les remises en état (réensemencement) ou les patinages de roches.

Pour conclure, l'ouverture de cette carrière est nécessaire...

Veuillez prendre en compte ma demande et recevez, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.